DÉBAT PUBLIC

# CAHIER D'ACTEUR

LA MER EN DÉBAT

20.11.2023
26.04.2024

N°11 I FEVRIER 2024

☐ National | ☐ Normandie – Hauts-de-France | ☒ Nouvelle-Aquitaine | ☐ Méditerranée | ☐ Bretagne – Pays de la Loire

## Le point de vue de la fédération SEPANSO Aquitaine sur la planification de l'espace maritime de la façade Sud-Atlantique

**EN BREF.**

• Acteur impliqué depuis plus de 50 ans dans la protection du littoral et des milieux aquatiques de la côte Aquitaine (d'Hendaye au Verdon)[1], et membre du Conseil Maritime de la Façade Sud-Atlantique, **la SEPANSO apprécie l'opportunité de ce vaste débat public, visant à planifier l'espace maritime, dans le contexte mouvant de l'Anthropocène.**

• A l'origine de la Réserve naturelle nationale du Banc d'Arguin en 1972, qu'elle gère pour le compte de l'Etat, et membre des conseils de gestion du Parc Naturel Marin du Bassin d'Arcachon et du Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis (via la SEPANSO Gironde), notre fédération expérimente les forces et faiblesses des différents niveaux de protection , couverts par l'appellation « *Aire Marine Protégée* » (AMP).

• **La proposition de l'Etat de labelliser en « *Zone de Protection Forte* » (ZPF) les secteurs les plus sensibles, dans et hors AMP, constitue une avancée qu'il conviendrait d'élargir, pour protéger durablement les milieux marins.**

• **Conscients que « *les renouvelables, comme toutes les autres énergies sont prises dans l'écheveau infini des symbioses matérielles*»[2], leur développement, dont celui de l'éolien en mer, paraît un des leviers de la transition énergétique, en vue de sortir des énergies fossiles et fissiles, dans un scénario de type négaWatt**. Ce développement doit s'effectuer sous conditions d'impact minimal sur la biodiversité et les paysages, et de renforcement de la sobriété énergétique.

[1] *Quel avenir pour la mer et le littoral ? L'aménagement de la côte Aquitaine*. Jean-Marie Froidefond. Pierre Davant. Sud-Ouest Nature N°178
https://www.sepanso.org/wp-content/uploads/2021/02/son_178-complet.pdf
[2] *Sans transition. Une nouvelle histoire de l'énergie*. Jean-Baptiste Fressoz. 2024
[3] https://negawatt.org/Scenario-negaWatt-2022

SEPANSO
Une force pour la nature

Créée en 1969, déclarée d'utilité publique depuis 1982 et agréée pour la protection de l'environnement en Nouvelle-Aquitaine, la SEPANSO Aquitaine est une fédération régionale d'associations de protection de la nature.

Adossée au réseau France Nature Environnement dont elle est membre, la SEPANSO est investie, depuis sa création, dans la protection du milieu marin, et dispose d'une expertise reconnue en matière de biodiversité, d'énergie, ou des risques littoraux.

**Contact :**
**Fédération SEPANSO Aquitaine** :
Fédération des Sociétés pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud Ouest
1 rue de Tauzia - 33800 Bordeaux –
Tél : 05 56 91 33 65
sepanso.fed@orange.fr
https://www.sepanso.org/

## 1- Zones de Protection Forte : soutien raisonné aux propositions de l'Etat

**La SEPANSO salue la volonté de l'État de créer des zones de protection forte (ZPF) avec un objectif quantitatif de 3 % (au minimum) en façade sud-atlantique, en insistant pour qu'elles s'inscrivent dans des nécessités de conservation et pas de compensation, avec le souci fondamental du bon état écologique.**

Dans cet esprit les projets de ZPF devraient :

- prévoir l'écoute concrète des citoyens et des parties prenantes pour construire les projets de ZPF, afin qu'ils soient partagés et éviter qu'ils soient vécus comme imposés.
- être instruits selon l'état de conservation des espèces et des habitats ; 72 % d'entre eux sont dans un état défavorable dans l'Atlantique.
- s'appuyer sur la liste des habitats et des espèces à enjeu de conservation avec une classification claire et articulée avec les directives européennes et les textes nationaux.
- rechercher le ratio à protéger en ZPF selon l'état de conservation. Plus un habitat est rare et menacé, plus le ratio à protéger sera important pour éviter que l'habitat ou les espèces qui en dépendent disparaissent.
- se développer selon un réseau de ZPF fonctionnelles (de plusieurs centaines d'ha) connectées pour multiplier les chances de maintien d'habitats ou de survie d'espèces.
- se développer dans et hors AMP, car la priorité c'est la localisation et l'état de conservation des espèces et des habitats.
- donner un statut juridique aux ZPF, afin de les valoriser et de les affirmer, avec pour les grandes AMP, la possibilité d'y créer une AMP adaptée, pour les RNN, d'attribuer par cohérence un statut de Zone de Protection Renforcée ou de Zone de Protection Intégrale, et pour celles hors AMP, de les doter d'un statut d'AMP répondant à leurs enjeux.
- réfléchir au lien terre/mer pour les ZPF côtières, en s'emparant des potentiels statuts juridiques terrestres de ZPF.
- Ne pas faire une condition préalable de répondre aux pressions s'exerçant sur les ZPF pour les créer, mais aussi de les résoudre après création.
- se soucier du bon état écologique de l'estuaire/panache de la Gironde et du bassin d'Arcachon situés dans des AMP, ainsi que du panache de l'Adour, où des indicateurs alertent sur des contaminants et de l'eutrophisation.
- intégrer la restauration des habitats dégradés, anticipant le futur règlement européen.

## 2- Estuaire de la Gironde : une aire marine insuffisamment protégée

- Bien que situé dans le périmètre du Parc Naturel Marin (PNM) de l'Estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis, et de la zone Natura 2000 « *Estuaire de la Gironde* », l'estuaire de la Gironde n'est pas en bon état écologique.
- Pour preuve, l'impressionnante et rapide régression des espèces migratrices amphihalines, comme l'esturgeon européen, la grande Alose, la lamproie ou l'anguille. Ces espèces, emblématiques de l'estuaire sont en mauvais état de conservation pour certaines, et menacées d'extinction pour d'autres. Les causes sont multiples : destruction des habitats, surpêche, pollutions, diminution du débit de la Garonne…

### 2-1 Extraction de granulats marins au Platin de Grave : incompatible avec les enjeux de préservation de l'estuaire de la Gironde

- Le site du Platin de Grave, situé dans l'embouchure de l'estuaire de la Gironde, à environ 2 km des côtes charentaises et de la Pointe de Grave, s'étend sur une superficie de 450 hectares. Les industriels demandent le renouvellement des autorisations d'exploitation, caduques depuis 2023, afin d'y extraire 6 millions de tonnes de sables et graviers siliceux marins supplémentaires dans les 20 prochaines années.
- Compte tenu de l'importance écologique de l'embouchure de la Gironde, pour les nourriceries, frayères et poissons amphihalins et sa trajectoire de dégradation, la poursuite de cette exploitation ne permet pas de répondre aux enjeux de préservation écologique de l'estuaire, ou de la lutte contre l'érosion du littoral de la Pointe de Grave.

• **Nous partageons l'avis défavorable du Conseil scientifique de l'estuaire de la Gironde du 22 mars 2023, pour qui la poursuite de l'extraction de granulats sur ce site, compromet le retour au bon état écologique de l'estuaire.**[1]

[1] *Extraction de granulats marins au Platin de Grave, dans l'estuaire de la Gironde : jusqu'à quand ?* https://www.sepanso33.org/spip.php?article318

### 2-2 Centrale nucléaire de Braud-et-Saint-Louis : une épée de Damoclès sur l'estuaire de la Gironde

• Avec ses 4 réacteurs nucléaires vieillissant (40 ans d'âge) de 900 MW, la centrale nucléaire de Braud-et-Saint-Louis, est située en zone inondable[2] et en limite du PNM de l'estuaire de la Gironde et d'une zone Natura 2000. Elle impacte lourdement la biodiversité et la qualité des eaux de l'estuaire, avec qui elle interagit en permanence. Outre la destruction de plusieurs centaines de tonnes par an d'organismes vivants (zooplancton, alevins, crevettes…) par ses gigantesques pompes de refroidissement (5 milliards $m^3$ d'eau par an), les rejets chimiques, radiologiques et thermiques de la centrale contribuent à dégrader fortement les milieux aquatiques de l'estuaire, en fonctionnement normal.[2]

• A fortiori, on n'ose imaginer les conséquences d'un accident nucléaire majeur sur toute la zone estuarienne.

• **Pour ces raisons et pour bien d'autres, il nous paraît insensé d'y envisager la construction de 2 réacteurs nucléaires EPR2 sur le site de Braud, comme le demandent certains acteurs locaux.**

[2] Le CNPE du Blayais a été gravement inondé lors de la tempête de 1999.

[3] Centrale nucléaire de Braud https://www.sepanso33.org/spip.php?rubrique45

## 3- Urbanisation du littoral : maîtriser les risques et les impacts sur la qualité de l'eau

• Conséquence de l'attractivité du littoral aquitain (haliotropisme), l'urbanisation excessive fragilise les équilibres environnementaux d'une côte vulnérable aux risques littoraux (érosion, submersion marine)[4], ou à la pollution des eaux.

[4] Bassin d'Arcachon et littoral https://www.sepanso33.org/spip.php?rubrique15

• Face à l'augmentation prévisible de la fréquence et de l'intensité des fortes précipitations, il convient d'adapter les réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales pour éviter leur saturation récurrente. Comme l'ont montré des événements récents sur la côte basque ou sur le bassin d'Arcachon, ce dysfonctionnement a eu de graves conséquences sanitaires.

• La mise à hauteur des stations d'épuration (STEP) de la côte basque est indispensable, pour améliorer la qualité des eaux du littoral.

• on observe sur le littoral basque le développement d'algues vertes, de l'algue toxique Ostréopsis ou du liga[1], qui traduisent une modification des qualités chimiques et physiques de l'eau. Il convient d'y renforcer le diagnostic scientifique et de limiter l'apport de nitrates ou de phosphates dans la mer.

[1]Liga : mucilage marin dû à l'excès d'azote et de phosphate dans les eaux et qui colmate les filets des pêcheurs basques

## 4- Pour une pêche maritime professionnelle soutenable

**La pêche maritime professionnelle dans le golfe de Gascogne exerce des pressions excessives sur la biodiversité. Afin de les réduire, nous soutenons ces 3 mesures, proposées par divers acteurs :**

• évaluation systématique du risque pêche dans les AMP du golfe de Gascogne, à l'exemple du travail accompli dans le PNM de l'estuaire de la Gironde (projet ARPEGI)

• mise en place de zones de non prélèvement au sein des AMP, et notamment dans les zones Natura 2000 existantes, en Gironde (au large d'Hourtin) et sur la côte Basque.

• exclusion des filets de pêche dans la bande des 3 milles de la côte Aquitaine, et tout particulièrement dans l'estuaire de l'Adour.

## 5- Eolien en mer : conditions de son développement

**Pour la SEPANSO, le déploiement de l'éolien en mer est une[2] des solutions pour atteindre l'objectif de décarbonation complète en 2050.**

**Ce développement doit être mise en œuvre en respectant au moins trois conditions préalables :**

• la protection de l'environnement et de la biodiversité : les directives européennes Habitats-Faune-Flore (DHFF), Oiseaux (DO), Cadre sur l'Eau (DCE) et Cadre stratégie pour le Milieu marin (DCSMM) visent le bon état des eaux superficielles et le bon état écologique des eaux marines.
• le respect des évaluations environnementales : les directives Evaluation environnementale stratégique (EES) et Etude d'impact soumettent les projets susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement à une évaluation préalable à leur autorisation.
• un débat public clair et transparent : la mise en œuvre du débat sous l'égide de la CNDP doit permettre à la fois la large participation du public mais aussi la prise en compte effective de ses remarques pour faire modifier les projets.

Nous restons bien sûr vigilants pour faire respecter pleinement à la fois l'application de ces directives et les conditions d'un débat public conforme aux dispositions de la charte de l'environnement et de la convention d'Aarhus.

Rappelons sur ce point que le document stratégique de façade (DSF) est soumis à une évaluation environnementale et doit comporter des objectifs environnementaux qui s'imposent aux projets éoliens en mer puisque le DSF fixe les zones ayant vocation à accueillir des énergies marines renouvelables.

Enfin, **notre fédération rappelle l'importance et l'urgence d'une politique de sobriété énergétique, car l'énergie la plus propre est celle que l'on ne consomme pas.** [1]

[1] 400 éoliennes off-shore de 12 MW seraient nécessaires pour produire autant d'électricité que la centrale nucléaire de Braud (environ 20 TWh/an).

## CONCLUSION

**• Déifiée par les Grecs (Poséidon) ou les Romains (Neptune), source d'inspiration des poètes et des peintres, la mer a de tout temps, fasciné les humains : « *Homme libre, toujours tu chériras la mer.* »[1] Celle-ci, matrice du vivant, constitue, avec les espèces qui y vivent, un bien commun de l'humanité, au même titre que l'air que nous respirons.**

• La planification de l'espace maritime doit prendre en compte cette fascination, même si celle-ci se manifeste aujourd'hui par une attractivité touristique et urbanistique excessive du littoral, au détriment des équilibres environnementaux.

• Outil de la transition énergétique, le développement de l'éolien en mer n'en constitue pas moins une industrialisation des milieux marins, avec ses impacts sur la biodiversité ou les habitats marins. Ce développement n'a de sens qu'accompagné d'un vaste programme de sobriété énergétique, excluant notamment l'alimentation des voitures électriques.

**•Puisse ce débat public préparant la révision du Document Stratégique de Façade, faciliter la restauration des grands équilibres écologiques de la mer et du littoral Aquitain, ainsi que le renforcement de leur résilience face aux effets du réchauffement planétaire.**

[1] Charles Baudelaire. *L'homme et la mer.*

commission nationale du débat public CNDP
Débat public La Mer en débat
244 Boulevard Saint-Germain – 75007 Paris
mer-en-debat@debat-cndp.fr
www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat/